



--	--	--	--	--

La photo-passeport doit être collée et correspondre impérativement à la grandeur du cadre (couper la photo si nécessaire)

Transfert de joueur international pour clubs ASF

Ce formulaire peut uniquement être utilisé pour les joueurs qui veulent être transférés depuis un club étranger (sauf Liechtenstein) vers un club ASF.

A joindre impérativement:

- 1 photo-passeport (sans couvre-chefs)
- 1 copie du passeport ou de la carte d'identité nationale (avec nom, prénom, date de naissance et nationalité)

Données du joueur

masculin féminin

Nom de famille

Prénom

Date de naissance

Rue / Numéro

	Nationalité	
	NPA / Lieu	

Club à l'étranger (nom, lieu, pays)

--

A remplir uniquement par les clubs de Première Ligue et de 2ème Ligue interrégionale:

Statut souhaité

Non-amateur Amateur

Prévu pour

1^{ère} équipe Equipes actives inférieures / Juniors

A remplir par tous les clubs :

Directives pour tous les joueurs mineurs (de 12 ans révolus à 18 ans révolus)

Selon les prescriptions de la FIFA, la qualification sera uniquement accordée si l'une des dérogations ci-dessous est applicable au joueur (cocher ce qui convient) :

Le joueur et ses parents déménagent de l'étranger vers la/le Suisse/Liechtenstein, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le football.

Le domicile à l'étranger du joueur ainsi que l'emplacement du club ASF se situent chacun à une distance maximale de 50 km de la frontière commune. La distance maximale entre domicile et club sera de 100 km.

⇒ L'ASF se réserve le droit d'exiger des documents selon vos déclarations et d'effectuer des contrôles. Des indications mensongères entraîneront des sanctions ainsi que la suppression de la qualification. Les clubs de 1^{ère} Ligue et de 2^{ème} Ligue Interrégionale inscrits au système FIFA TMS sont tenus de joindre tous les documents nécessaires à l'enregistrement du joueur mineur selon annexe 2 du Règlement FIFA du Statut et du Transfert des Joueurs.

Le joueur soussigné confirme vouloir être qualifié pour le club ASF ci-dessous („nouveau club“). Par sa signature, le joueur s'engage à reconnaître les statuts, règlements et décisions de la FIFA, de l'UEFA, de l'ASF, de ses départements et sous-organisations. Selon les statuts de l'ASF, il se soumettra en particulier à la juridiction des associations mentionnées et à la juridiction arbitrale du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne.

Signature du joueur	Signature du représentant légal (obligatoire pour joueurs mineurs)	Sceau et signature du club ASF
Lieu et date		